



L'assurance - La fiche navette

L'exercice de votre activité au sein de la coopérative est soumise à l'acceptation, par notre assureur, d'en couvrir les risques inhérents. Cette démarche de validation d'assurabilité se fait via la fiche navette. Point sur ce document indispensable.

Qu'est-ce que la fiche navette ?

Pour intégrer la coopérative, votre activité doit être **couverte par une assurance** en Responsabilité Civile Professionnelle. Pour être assuré, nous allons soumettre votre dossier à notre assureur partenaire, GENERALI, via une fiche navette.

La fiche navette est un document essentiel qui définit le **cadre d'exercice** de votre activité et les **exclusions** qui lui sont propres. Par conséquent, vous pouvez développer votre projet uniquement dans les limites de ce qui est accordé par GENERALI. Ce document sert ainsi de **référence** en cas de dommages liés à votre activité et engageant votre **responsabilité**.

L'extension d'assurance

Votre activité peut être amenée à **évoluer**. Dans ce cas, il est impératif de vérifier que vous êtes assuré pour ces nouvelles perspectives de développement.

Vous devez donc impérativement **consulter votre Référent** et l'informer de ces évolutions. Si celles-ci n'entrent pas dans le cadre de votre couverture actuelle, vous devrez faire une **demande d'extension** et remplir une nouvelle fiche navette avec les nouveaux éléments. Celle-ci sera soumise à GENERALI qui, sous réserve d'acceptation, vous autorisera à exercer votre nouveau pan d'activités.

Bien remplir sa fiche navette

Voici les indications de remplissage pour chacun des champs :

- **Date** : Date de remplissage du document par vos soins
- **Nom & Prénom de l'entrepreneur** : uniquement le vôtre (pas celui de votre projet)
- **Nature de l'activité** : nom de votre projet + brève description
- **Détail de l'activité** : description en quelques lignes de votre offre, de votre clientèle
- **Moyens utilisés** : liste des outils matériels et immatériels utilisés pour votre activité
- **Diplômes et date de délivrance** : derniers diplômes et certifications, surtout ceux en lien avec votre activité
- **Expériences professionnelles** : dernières expériences, surtout celles en lien avec votre activité
- **Lieu d'exercice de l'activité** : exemples : déplacements chez les tiers, à domicile, en France, à l'étranger...
- **Date de début de l'activité** : mois probable de signature du CAPE ou de démarrage de vos nouvelles perspectives de développement, au format MM/AAAA
- **Chiffre d'affaires prévisionnel** : CA annuel estimé pour le 1^{ère} année

*Note : Pour les **projets collectifs**, vous devez remplir une fiche par personne et vous assurer d'avoir strictement le même texte pour les champs suivants : Nature de l'activité, Moyens utilisés, Lieu d'exercice de l'activité, Date de début de l'activité, Chiffre d'affaires prévisionnel.*

EN PRATIQUE

Vous trouverez le modèle de la fiche navette, la fiche technique sur les modalités de la RCP ainsi que les CGV de GENERALI sur La Serre, rubrique Bibliothèque, Assurance